



LISTE DE FOURNITURES - CLASSE DE TPS-PS - 2025/2026

- 4 photos d'identité récentes (**impérativement** pour la rentrée),
- 1 boîte de mouchoirs et 1 rouleau de sopalin. En fonction de la consommation de la classe il en sera redemandé durant l'année,
- 1 rouleau de petits sacs poubelle de salle de bain, pour les changes,
- 1 carton à dessin pouvant contenir des feuilles A3,
- 1 classeur à levier - 2 trous - dos 7 ou 8 cm,
- 5 intercalaires format A4 (21x29,7 cm),
- 1 sac de course pliable marqué au nom de l'enfant, assez grand pour transporter ses affaires de sieste et un cahier,
- 1 paquet de lingettes à l'eau pour le change,
- 2 tenues de rechange **complète** dans un sac en tissu avec cordon (avec nom et prénom de l'enfant **sur le sac et sur tous les habits**) qui sera laissé au porte-manteau. Merci de le vérifier et l'actualiser à chaque vacances scolaires,
- 1 serviette de table **avec élastique** marquée au nom de l'enfant,
- 1 gobelet en plastique lavable et marqué au nom de l'enfant,
- 1 cartable pour transporter son doudou, son cahier de correspondance et son goûter tous les jours,
- Pour la sieste : une petite couverture, un petit oreiller avec sa taie, un petit doudou (avec si besoin une tétine dans une boîte individuelle fermée). **Le tout doit être marqué au nom de l'enfant,**
- Un chèque de caution de 10€ (ordre : OGEC Charles de Foucauld). Il sera encaissé seulement si le drap prêté par l'école ne revient pas ou s'il est endommagé.

Afin d'aider votre enfant à gagner en autonomie, et pour faciliter la vie de la classe :

- Merci de ne pas mettre de vêtements compliqués (par ex. salopette, chaussures à lacets, ceinture, boutons difficiles...),
- Merci de ne pas mettre de barrettes dans les cheveux afin d'éviter pertes, chagrins et étouffement. (les serre-têtes en tissus et les élastiques sont tout aussi pratiques !),
- En hiver, les gants ou les moufles doivent être attachés aux manteaux, seuls les cols (snoods) sont autorisés, **les écharpes sont interdites.**

- **Toutes les fournitures ainsi que les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**